

Vous aussi, intégrer la démarche Perséus !

Perséus facilite le test de nouvelles capacités développées par les industriels au cours d'entraînements supérieurs ou d'opérations de la Marine.

Pensé pour saisir les opportunités technologiques au plus tôt, Perséus est ouvert à toutes les entreprises souveraines de la défense (PME, ETI, grands groupes).

Si vous souhaitez intégrer la démarche, nous vous invitons à contacter le pôle innovation de l'état-major de la Marine.



CONTACT

Etat-major de la Marine

Sous-chefferie « plans-programmes »

Pôle innovation

emm-pp-
perseus.contact.fct@intradef.gouv.fr



PERSEUS

« Du labo au matelot »

Expérimenter en environnement représentatif et bénéficier d'un retex* par les opérationnels

Perséus est la démarche portée par la **Marine, la DGA et l'AID**, qui vise à accélérer la boucle de l'innovation.

Concrètement, elle se traduit par le test en mer et à terre de technologies prometteuses développées par les industriels, au sein des unités de la Marine nationale.

L'objectif est clair : **tester dès aujourd'hui les matériels innovants qui deviendront les capacités déterminantes des combats futurs.**

Perséus offre ainsi un cadre singulier, souple et réactif pour tester en conditions réelles les nouvelles technologies susceptibles d'accroître les performances opérationnelles.

Ce dispositif est donc un état d'esprit qui matérialise une passerelle directe entre les laboratoires des entreprises de défense et les marins.

Des principes clairs, une démarche agile

Perséus repose sur des critères d'éligibilité clairs :

- Intérêt technique et opérationnel de l'innovation ;
- Faisabilité d'embarquement en mission ou en exercice ;
- Autofinancement de l'expérimentation par l'entreprise ou financement externe au ministère des Armées si nécessaire.

Si l'expérimentation respecte les critères d'éligibilité, la démarche Perséus est mise en œuvre sous la forme des étapes suivantes :

1. Échanges entre l'industriel et la ou les unité(s) Marine intéressée(s) (besoin, convention d'expérimentation...).
2. Prise de contact avec le pôle innovation de l'EMM avant expérimentation.
3. Présentation du projet auprès du groupe de pilotage Perséus pour validation, puis mise en œuvre de l'expérimentation.
4. Retour d'expérience et décision de labellisation.

Un dispositif labellisant

Le label Perséus est décerné par le groupe de pilotage réunissant la Marine nationale, la DGA et l'AID.

Il permet de récompenser les expérimentations les plus abouties, les technologies les plus novatrices et l'engagement des industriels partenaires dans la démarche.

Sans aller jusqu'au « combat proven » (usage de l'innovation en situation de combat), ce label démontrera que la technologie mise à disposition a été expérimentée en conditions opérationnelles avec succès.

